



Ma commune m'informe

Jeudi 02 mars 2006 - N°247



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponible sur
notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Très Important !!!

Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut vient de porter à la connaissance de la Ville la dernière circulaire de l'A.F.S.C.A. relative à la grippe aviaire.

Il résulte de celle-ci que l'obligation de confinement et de cloisonnement imposée aux détenteurs de volaille est étendue à l'ensemble du territoire (et non plus limitée aux zones naturelles sensibles) et ce à partir du 1^{er} mars 2006.

Cette mesure concerne tant les détenteurs particuliers que professionnels.

Il est toujours possible de tenir ou de laisser les animaux à l'extérieur **mais** uniquement sur un terrain ou une partie de terrain qui est entièrement fermé au moyen de toile métallique ou de filets, tant sur les côtés qu'au dessus. La taille des mailles de la toile métallique ou du filet doit être telle que les oiseaux sauvages de la taille d'un canard ne peuvent franchir cette barrière (max. 10 cm).

Dans tout le pays, il est interdit de nourrir et d'abreuver les volailles et autres oiseaux domestiques en plein air, sauf si cela est fait sous toile métallique comme décrit ci-dessus.

Concernant la vente d'oiseaux et de volailles sur les marchés publics.

Seuls des marchands agréés peuvent présenter des volailles. Seuls des marchands d'oiseaux agréés peuvent présenter des oiseaux.

Au cas où plusieurs marchands se trouveraient en même temps sur le marché, il faut qu'ils soient séparés le plus possible dans l'espace du marché.

Il convient donc dès lors de limiter le nombre de marchands sur le marché.

Concernant les animaux présentés au marché, il faut que toute volaille ou tout oiseau présentés aient été confinés pendant les 10 jours qui précèdent le marché.

La circulaire insiste aussi sur le fait que les détenteurs d'oiseaux seront également confrontés à l'obligation de confiner leurs animaux dès que le virus sera détecté dans notre pays.

Dernière mesure enfin : les détenteurs de volailles, privés ou professionnels, sont invités à se faire connaître dans les plus brefs délais auprès de l'Administration Communale, Grand'Place 13 à Chimay en précisant le nombre d'animaux en leur possession.

Samedi 4 mars 2006, buvette du foot de Baileux, concours de belote par équipes formées en 4 tours.

Inscription : 18h30 – tirage 19h30

Prix en fonction des inscriptions – 10 €par joueur
(2 boissons offertes).

L'Echevin de l'Information,
Marcel ROYNET

GRANDE BOURSE PHILATELIQUE 2006

Le comité du Cercle Philatélique des Fagnes de CHIMAY organise le samedi 4 mars 2006 de 9h00 à 17h00

une bourse annuelle strictement philatélique !

Présence de nombreux négociants en timbres-poste, lettres, documents, matériel.
Vignette d'affranchissement spéciale « CHIMAY » avec tirage strictement limité ! Tombola + produits régionaux

Local : ATHENEE ROYAL DE CHIMAY (Réfectoire Noailles)

ENTREE GRATUITE – BIENVENUE A TOUS !

INVITATION

L'ASBL CRAZY BIKERS VTT CHIMAY
est heureuse de vous convier à son

GRAND SOUPER ANNUEL

Le samedi 18 mars 2006 à partir de 19h30 en la salle communale de Forges.

Renseignements et réservations : 060/21.36.89 – 21.19.11 – 21.36.50

Carnaval de Virelles - 4 et 5 mars 2006

Samedi 4

13h : Jeu de boules (doublettes formées), inscription

14h : Tirage – Prix : Colis de viande

De 15 à 16h : Animation gratuite pour les enfants par le groupe poli-chinelle (sous chapiteau chauffé avec sanitaire)

21h : Boum – Sono Paradoxx – Dj Momo

Entrée 5 €(gratuite aux costumés), sécurité assurée

Dimanche 5

13h : départ rue Forge-Monseu (face au n°37)

14h : au départ de la place : rue des Marcheurs, rue du Marché, terne Fiévet, terne St-Martin, Chemin des Maures, rue de Chimay, rue du Lac, rue de l'Estrée, rue Lapeau, rue du Marché, terne Fiévet.

Vers 17h30 : arrivée du cortège et rondeau accompagné par les musiciens et les clowns en folie

Vers 18h : Jacquillet et notre petite infirmière seront brûlés près du chapiteau

A partir de 15h : Animation musicale sous chapiteau chauffé, avec sanitaires.

De 18h à minuit : soirée dansante.

PCDN – Plan Communal de Développement de la Nature

Vous êtes invité(e)s à assister à la deuxième conférence organisée par le groupe de travail « **Agriculture** » du PCDN de Chimay le **jeudi 9 mars à 20 heures** dans la petite salle de Sudhaina.

Sujet abordé : « **Les mesures agro-environnementales et les nouvelles modalités 2006 de la déclaration PAC** » par E. Montignies de l'asbl Faune & Biotope et A. Arnould de la Direction générale de l'Agriculture, service extérieur de Thuin.

Pour le groupe « Agriculture » : F. Quadu, responsable du groupe.

P. Leblon

M. Puissant

Coordinateur local

Echevin de l'Environnement

Le Bourgmestre,
Denis DANVOYE